



## Remboursement abonnement transports

Par **Arml13**, le **21/10/2023** à **20:02**

Bonjour,

Contractuel de la fonction publique j'ai un abonnement sncf pour effectuer mes trajets domicile/travail.

La loi du 16 Aout 2022 donne droit au remboursement de l'abonnement à hauteur de 75%/mois plafonné à 96€ hors mon abonnement me coûte 312€/mois ce qui fait que je ne suis remboursé que d'un peu plus de 30% tous les mois.

Ma question est la suivante puis-je exiger de mon employeur qu'il me rembourse au minimum 50% de mon abonnement mensuel soit 150€ ?

Merci pour votre aide

Par **P.M.**, le **21/10/2023** à **21:04**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel mais puisque le taux de prise en charge est passé à 75 % avec un plafond à 96,36 € à mon sens, vous ne pouvez pas revenir au taux de 50 % sachant que le plafond précédent était à ma connaissance de 75,40 €...